



ESCALADE EN SALLE

Conditions d'accès 2024-2025

Pour pouvoir accéder aux différents créneaux en accès libre des salles d'escalade du club, il faut :

1.Etre adhérent du club :

Il faut apporter votre licence à jour (saison 2024-2025). Elle devra être présentée à chaque début de séances au responsable présent. Les membres d'autres clubs CAF doivent souscrire une double affiliation pour accéder aux SAE.

2.Prendre L'adhésion sur HelloAsso :



<https://www.helloasso.com/associations/club-alpin-francais-du-leman/adhesions/escalade-libre-caf-leman-2024-2025>

Depuis plusieurs années, le Caf Léman, en lien avec les autres associations utilisatrices des gymnases et les gestionnaires des structures mènent une action d'investissement dans la modernisation des voies d'escalade (rééquipement des voies par les bénévoles et professionnels, achat de nouvelles prises, renouvellement des cordes...).

Le but de ces renouvellements : plaisir et progression pour tous !

3.Passer le test d'accès aux SAE :

Pour les nouveaux arrivants, il faut se présenter aux responsables de la salle afin qu'ils vérifient les capacités d'assurance et l'état du matériel (Voir le fichier Contenu du test). Cela se passe lors des créneaux d'escalade. Si le test est réussi, il vous scellera un bracelet sur le baudrier. Si le test n'est pas validé, le grimpeur n'aura pas accès aux SAE du club. Il peut néanmoins se former avec les cycles d'initiation proposés par le club.

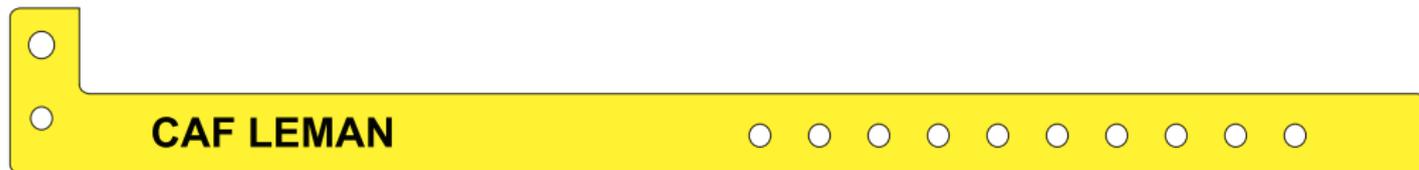
4. Renouvellement et remplacement des bracelets :

Pour le renouvellement du bracelet, il faut voir avec le responsable de salle et lui présenter son adhésion au CAF Leman à jour ainsi qu'à HelloAsso.

En cas de perte du bracelet, il faudra repasser le test d'accès à la SAE.

Seuls les personnes ayant le bracelet de l'année en cours, sont autorisés à grimper (**en moulinette**)

2024/2025 JAUNE



Seules les personnes détentrices de leur **Bracelet vert** justifiant de leur passage "**autonomie en SAE**" sont autorisées à grimper en tête.

"Autonomie SAE" : valable sans limite dans le temps, tant que vous grimpez au club alpin.



5. Enfants :

Nous ouvrons deux créneaux pour pouvoir permettre aux parents de pratiquer avec leurs enfants les :

- **MARDI Gymnase du collège Theodore Monod** (5 Route des Cinq Chemins, 74200 Thonon-les-Bains)
- **VENDREDI Gymnase Collège du Pays de Gavot** (601 Route du Collège, Lieu-dit Gremey, 74500 Saint-Paul-en-Chablais).

Les enfants et leurs accompagnants adultes doivent tous être licenciés au Caf Léman.

Pour plus d'info veuillez vous référer à la charte parents/enfants.

Toute personne venant aux séances devra avoir validé le test et être en possession du bracelet **scellé sur son baudrier**. Dans le cas contraire, l'accès aux SAE lui sera refusé.

"Il est obligatoire d'avoir votre licence avec vous à chaque séances"

! Bonne grimpe à tous !